

PRIME POUR LA THROMBOSE : LA CGT SIGNATAIRE MAIS...

Lors du CCUES du 31 juillet dernier, la CGT a confirmé sa signature de l'accord permettant la mise en place d'une prime d'Intéressement de 10000 euros pour les salariés de la Thrombose intégrés dans le projet de cession à Aspen, tout en regrettant que certaines de ses demandes n'aient pas été entendues par la direction ni soutenues par les autres organisations syndicales, notamment un versement ferme et sans conditions de cette prime dès le mois de septembre.

Il ne faut pas perdre de vue que le versement de cette prime tel qu'entériné est soumis à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs. Par définition elle n'est pas encore acquise !

Au-delà, la CGT avait, dès le début des échanges avec la direction, évoqué qu'il importait plus de graver dans le marbre des engagements de GSK à maintenir des volumes sur le site de NDB et ainsi obtenir des garanties sur la pérennité de l'emploi. Sur cet aspect, les accords signés ne font que mentionner au passage que le "Groupe Aspen a pris l'engagement de ne pas procéder à des licenciements pour motif économique pendant une période de 24 mois après la réalisation du transfert des activités thrombose..." Dans le même temps, la Direction insiste sur le fait que "l'accord n'engage pas Aspen (...) il ne fait que rappeler les engagements d'ores et déjà pris devant les CCE et CE par Aspen et qui eux sont opposables à cette entreprise".

C'est pour ces raisons que tout triomphalisme nous semble inapproprié après une « négociation » qui s'est jouée en trois épisodes fixés d'avance.

Lire articles, commentaires et précisions sur cette prime sur le Blog : <http://snicic.gsk.over-blog.com/>

Pour nous écrire : snicic.gsk@hotmail.fr

